

Rapport de recherche

PROGRAMME ACTIONS CONCERTÉES

Les enjeux du partage de l'espace public avec les personnes itinérantes et sa gestion à Montréal et à Québec. Perspectives comparatives et pistes d'actions

Chercheur principal

Michel Parazelli, Université du Québec à Montréal

Co-chercheur(s)

Céline Bellot, Université de Montréal
Jean Gagné, TÉLUQ - Université du Québec
Éric Gagnon, CSSS de la Vieille-Capitale
Richard Morin, Université du Québec à Montréal

Autre(s) membre(s) de l'équipe

René Charest, CSSS Jeanne-Mance
Bernard St-Jacques, Réseau d'aide aux personnes seules et itinérantes de Montréal (RAPSIM)
Frédéric Keck, Regroupement pour l'aide aux itinérants et itinérantes de Québec (RAIIQ)

Adjoints de recherche

Marie-Ève Carpentier,
Karl Desmeules,
Marie-Hélène Hardy,
Antonin Margier,
Charles Robitaille

Établissement gestionnaire de la subvention

Université du Québec à Montréal

Numéro du projet de recherche

2011-PP-144446

Titre de l'Action concertée

Partage de l'espace public - Itinérance et acteurs sociaux

Partenaire(s) de l'Action concertée

Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire
et le Fonds de recherche du Québec – Société et culture (FRQSC)

Partager l'espace public avec les personnes itinérantes : entre la répression et la cohabitation

2. Principale question et/ou hypothèse de la recherche

Quels sont les enjeux liés au partage de l'espace public et à sa gestion en présence des personnes en situation de marginalité (PSM) à Montréal et à Québec ?

Nous avons répondu à cette question en adoptant la méthode d'étude de cas et une méthode d'analyse transdisciplinaire des pratiques sociales dans une perspective de recherche qualitative. Trois démarches d'investigation ont été entreprises : une analyse des discours dans les médias écrits francophones de 1993 à 2012 (312 articles); une analyse des politiques, programmes et plans d'action municipaux portant sur le partage de l'espace public avec les PSM pour Montréal, Québec, Ottawa, Toronto, Calgary et Vancouver (71 documents) ; et deux enquêtes qualitatives sur deux sites spécifiques à Montréal et à Québec (75 répondants).

Pour chacune des villes, nous avons fait l'analyse des enjeux à l'aide de trois angles d'analyse des repères normatifs (cognitif, éthique et politique) portant sur trois objets des pratiques de gestion : gestion des lieux, des comportements et des rapports entre acteurs. Ce choix stratégique découle des constats que la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance avait établis dans son rapport en 2009: la revitalisation des quartiers centraux affecte la tolérance des acteurs face à la présence d'itinérants ; des conflits de visions sociales existent sur le rôle joué par les organismes communautaires et les autres acteurs institutionnels quant aux moyens à mettre en œuvre pour favoriser une cohabitation harmonieuse; les préjugés associés à la méconnaissance du phénomène et le rôle joué par les médias au sein de la population affectent le sentiment d'insécurité réel ou imaginé

face aux PSM. Cette recherche a permis de documenter et d'analyser ces hypothèses.

3. Principaux résultats et principales pistes de solution

Un enjeu se présente comme une tension entre différentes façons de voir et de résoudre un problème entre des groupes d'acteurs, à l'intérieur d'un groupe ou au sein d'une même personne. Il s'agit de visions concurrentes touchant la manière de comprendre, de juger et d'agir. L'analyse intégrée des trois démarches de recherche nous a permis de mieux comprendre les enjeux, non seulement en termes de différences cognitives et d'oppositions éthiques entre les acteurs des deux villes concernant les problèmes du partage de l'espace public avec les PSM, mais aussi dans leurs logiques de gestion respectives du partage de l'espace public. Par exemple, certains acteurs résidents, commerçants et policiers nous ont dit privilégier des espaces publics et quasi-publics qui préservent la qualité de vie résidentielle et le développement de l'activité commerciale, et ce sans entrave apportée par les comportements qualifiés de « dérangeants » des PSM. Ceci renvoie alors à des pratiques de gestion du partage de l'espace public telles que l'expulsion et la dispersion des PSM. Quant à l'analyse des discours médiatiques, plusieurs énoncés d'articles s'associent aussi à cette position en diffusant des représentations nourries par ce que nous avons appelé « l'imaginaire écosanitaire » (179 articles) ; les PSM étant considérées ici comme des nuisances environnementales à l'encontre des efforts de revitalisation urbaine. D'autres pratiques de gestion que nous avons relevées peuvent aussi être regroupées dans une perspective de normalisation des comportements à l'aide notamment de mesures incitant les PSM à sortir de la rue (ex. : « *Housing First* ») et à changer de statut social. L'idée de partager l'espace

public en sortant les personnes de la rue est aussi ressortie dans les articles de journaux mais de façon moindre. Nous avons qualifié cette position « d'imaginaire salubre » visant le sauvetage et la responsabilisation des PSM face à leur situation jugée inacceptable (87 articles). D'autre part, des acteurs municipaux notamment, ont souligné qu'il valait mieux ménager la chèvre et le chou, en diluant la présence des PSM dans les espaces publics par l'augmentation de l'affluence d'autres personnes (ex. : piétonnisation de la rue Ste-Catherine) ou par l'intensification de l'animation des parcs publics (parvis de l'Église St-Roch). Donc, sans exclure les PSM, ceux-ci voient leur visibilité soumise à une mesure particulière de «mitigation visuelle ».

Et finalement, en opposition à l'imaginaire écosanitaire, d'autres acteurs venant du milieu communautaire et aussi de l'administration municipale et quelques résidents, ont dit souhaiter que les PSM soient acceptées dans les espaces publics et que leur droit d'accès à ces espaces soit défendu au même titre que celui de tous les autres citoyens (ex. : Clinique Droits devant). L'imaginaire démocratique renvoie aussi aux pratiques de prévenance qui invitent à négocier les normes avec les PSM plutôt qu'à les imposer par la normalisation de leurs comportements. L'analyse des discours médiatiques nous a aussi confirmé l'importance de cette vision du partage de l'espace public que nous avons qualifiée de « démocratique » (208 articles) référant à l'égalité, l'autonomie et l'inclusion. La présence de cet imaginaire dans les documents publics invitait plutôt les autres citoyens à retrouver l'accès aux espaces publics occupés de façon exclusive par les PSM désignant ainsi un problème d'inégalité d'accès aux lieux. Soulignons que les imaginaires écosanitaire et démocratique sont majoritairement présents et de façon plutôt équivalente pour les

périodes 1993-1999 et 2000-2006, tandis que pour la période 2007-2012, l'imaginaire démocratique prévaut.

Cet horizon théorique de positions empiriques exprime une tension conflictuelle entre deux types-idéaux politiques opposés que sont la répression (invisibilité) et la cohabitation (visibilité). Quant à nos trois imaginaires sociaux de l'analyse des discours médiatiques (écosanitaire, salubre et démocratique), ils donnent un sens éthique à ces différents choix politiques.

Comme les résultats rendent compte d'enjeux se situant à un niveau sociopolitique, les principales pistes d'actions devraient résulter d'un approfondissement de certaines questions soulevées par ces enjeux. C'est pourquoi nous proposons de soutenir les PSM dans l'organisation d'une parole collective pour, qu'avec elles, puissent être mis en débat, dans le cadre de forums publics, les résultats de cette recherche avec les autres acteurs, de façon à traiter des enjeux entourant le partage de l'espace public de façon démocratique.

4. Contexte et historique du projet en lien avec l'appel de propositions

Cette recherche est le fruit d'un appel de proposition du MAMROT dans le contexte des réflexions de la Commission de la santé et des services sociaux sur l'itinérance en 2009 et du rapport interministériel qui en résulta. Notons que depuis 2012, la responsabilité, prise initialement par le MAMROT, a été transférée au Secrétariat à la région métropolitaine. Les objectifs spécifiques de cette recherche ont été pensés de façon à dégager trois perspectives d'investigation différentes mais complémentaires quant aux types de connaissances nécessaires pour répondre à l'appel de propositions. Les enjeux entourant le partage de l'espace public entre les acteurs et les PSM ont été étudiés en fonction du point de vue des acteurs impliqués

dans les deux études de cas (Montréal et Québec), et des mesures municipales de quatre autres villes canadiennes. Dans ces études de cas, nous avons intégré les préoccupations spécifiques de l'appel (nature des irritants pour chacun des types d'acteurs, modes d'utilisation de l'espace public par les personnes itinérantes, impacts de la revitalisation sur l'itinérance et moyens mis en œuvre par les municipalités pour favoriser une cohabitation harmonieuse). Et, tel que demandé dans l'appel de propositions, nous avons produit un cadre d'analyse des enjeux de partage de l'espace public et de gestion en contexte d'itinérance fondé sur les orientations normatives des acteurs et des pratiques de gestion.

Le schéma suivant synthétise l'analyse transversale de nos trois démarches de recherche (voir rapport final). Applicable à tous les contextes urbains, notre cadre d'analyse ainsi que ce schéma peuvent servir de base de discussions pour partager des points de vue différents sur les stratégies adoptées du partage de l'espace public, et favoriser ainsi le débat.

Analyse transversale du partage de l'espace public entre les personnes marginalisées et les autres acteurs (Montréal-Québec)

